

## AUTORISATION DE PRENDRE ET D'UTILISER UNE PHOTOGRAPHIE A DES FINS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

A chaque rentrée scolaire, il est utile de constituer un trombinoscope, planche où figurent toutes les photographies des élèves d'une classe ou d'un groupe. Ces planches servent à tous les membres des différentes équipes pédagogiques.

Pour ce faire, chaque élève est soit photographié, soit sa photo est utilisée, et son image sera conservée pendant toute la durée de la scolarité dans notre établissement. Elle sera détruite dès la fin de la scolarité.

Nous souhaitons obtenir votre autorisation afin de réaliser ce portrait numérique, qui je vous le rappelle, sera utilisé dans le cadre de la constitution d'un ou de plusieurs « trombinoscopes » et pour un **usage exclusivement pédagogique**.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent l'élève est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile.

Par conséquent, vous voudrez bien **cocher la case correspondante sur la fiche de renseignements**, si vous autorisez le Lycée René Cassin à :

- faire le portrait (sous forme numérique) de mon enfant / mon portrait ;
- stocker cette image durant tout le temps de sa / ma scolarité, sur le serveur de l'établissement ;
- diffuser cette image dans le cadre d'un trombinoscope, numérique ou imprimé, à des seules fins pédagogiques.

Le Proviseur

A. AJBALI

